



## Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du jeudi 10 septembre 2020, à 9 h

### AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-049, le jeudi 10 septembre 2020, à 9 h .

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

### ORDRE DU JOUR

#### 10 – Sujets d'ouverture

**10.01**      Ordre du jour

CA      Direction Performance Greffe et Services administratifs

Déposer les avis de convocation et adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 10 septembre 2020, à 9 h.

#### 20 – Affaires contractuelles

**20.01**      Appel d'offres public

CA      Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1208109001

Adjuger à Entrepreneurs Bucaro Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 329 777,04 \$, taxes incluses, un contrat pour l'aménagement de jeux d'eau au parc Maurice-Bélanger, autoriser une dépense de 32 977 \$, taxes incluses, pour les contingences, une dépense de 8 400 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour les honoraires de laboratoire de surveillance et autoriser une dépense totale de 371 154,04 \$.

Appel d'offres 1076 / 3 soumissionnaires

*Charte montréalaise des droits et responsabilités :*      Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie

## 40 – Réglementation

### 40.01 Règlement - Adoption

CA Direction Performance\_Greffe et Services administratifs - 1207987005

Adopter le Règlement RGCA20-10-0001-3 modifiant le Règlement RGCA20-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2020) afin d'abroger les articles portant sur le branchement des égouts et d'aqueduc.

### 40.02 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1194602002

Autoriser le remplacement de la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil relativement au projet de résolution PP-041, soit une demande de permettre l'occupation par un centre d'hébergement pour jeunes du bâtiment situé sur le lot 1 173 770 du cadastre du Québec, soit le 10155 boul. Saint-Vital par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, le tout conformément à l'arrêté ministériel 2020-049 et ratifier la consultation écrite dont l'avis public a été publié le 2 septembre 2020 et qui se termine le 17 septembre 2020.

*District(s) :* Marie-Clara

### 40.03 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1194602001

Autoriser le remplacement de la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil relativement au projet de résolution PP-042, soit une demande de permettre l'occupation par un centre d'hébergement pour jeunes du bâtiment situé sur le lot 1 095 161 du cadastre du Québec, soit le 6014-6016 rue Charny par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, le tout conformément à l'arrêté ministériel 2020-049 et ratifier la consultation écrite dont l'avis public a été publié le 2 septembre 2020 et qui se termine le 17 septembre 2020.

*District(s) :* Ovide-Clermont

## 70 – Autres sujets

### 70.01 Questions

CA Direction Performance\_Greffe et Services administratifs

Période de questions du public.

---

Marie Marthe PAPINEAU  
Secrétaire d'arrondissement  
Montréal, le mardi 8 septembre 2020



**Dossier # : 1208109001**

|  |  |
|--|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie  |
| <b>Projet :</b>  | -  |
| <b>Objet :</b>   | Adjuger à Entrepreneurs Bucaro Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 329 777,04 \$, taxes incluses, un contrat pour l'aménagement de jeux d'eau au parc Maurice-Bélanger, autoriser une dépense de 32 977 \$, taxes incluses, pour les contingences, une dépense de 8 400 \$, taxes incluses, pour les incidences et les honoraires de laboratoire de surveillance et autoriser une dépense totale de 371 154,04 \$. Appel d'offres 1076 / 3 soumissionnaires |

QUE soit adjugé à Entrepreneurs Bucaro Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 329 777,04 \$, taxes incluses, le contrat 1076 pour l'aménagement de jeux d'eau au parc Maurice-Bélanger;

QUE soit autorisée une dépense de 32 977 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense de 8 400 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour les honoraires de laboratoire de surveillance;

QUE soit autorisée une dépense totale de 371 154,04 \$;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-09-09 08:34

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1208109001**

|  |  |
|--|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie  |
| <b>Projet :</b>  | -  |
| <b>Objet :</b>   | Adjuger à Entrepreneurs Bucaro Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 329 777,04 \$, taxes incluses, un contrat pour l'aménagement de jeux d'eau au parc Maurice-Bélanger, autoriser une dépense de 32 977 \$, taxes incluses, pour les contingences, une dépense de 8 400 \$, taxes incluses, pour les incidences et les honoraires de laboratoire de surveillance et autoriser une dépense totale de 371 154,04 \$. Appel d'offres 1076 / 3 soumissionnaires |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du programme de mise à niveau et d'amélioration de ses installations sportives et récréatives, l'arrondissement de Montréal-Nord veut procéder à l'installation de jeux d'eau au parc Maurice-Bélanger. Le présent sommaire décisionnel a pour but d'adjuger un contrat pour la réalisation de ces travaux.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Contrat C-20-014 de gré à gré, BC 1411589, à la firme conseil Girard-Hébert, au montant 15 870 \$, taxes incluses.

**DESCRIPTION**

Le présent sommaire décisionnel a pour but d'octroyer un contrat pour l'aménagement de jeux d'eau au parc Maurice-Bélanger. Les travaux concernent principalement:

- La déminéralisation de la surface asphaltée,
- La construction d'une nouvelle aire de jeux d'eau,

**JUSTIFICATION**

Ces travaux permettront de créer une nouvelle aire de jeux d'eau au Parc Maurice-Bélanger. Le processus d'appel d'offres public 1076 s'est déroulé du 12 août 2020 au 3 septembre 2020. Sur huit (8) preneurs du cahier des charges, deux (2) se sont désistés, et trois (3) ont déposé une soumission.

La durée de la validité des soumissions est d'une durée de 120 jours et se terminera le 01 janvier 2021.

Le tableau normalisé des résultats de soumission résume la liste des soumissionnaires, les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation du professionnel et le montant de l'octroi.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 10% du montant des travaux, 49 500 \$, taxes incluses.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses incidentes au montant total de 8 400\$, comprennent des dépenses de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux.

| <b>SOUMISSIONS CONFORMES</b>  | <b>COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)</b> | <b>AUTRES (PRÉCISER) (TAXES INCLUSES)</b> | <b>TOTAL (TAXES INCLUSES)</b> |
|---|--------------------------------------|---|-------------------------------|
| <b>Entreprises Buraro Inc.</b>  | 329 777,04 \$                        | 0 000 000 \$                              | 329 777,04 \$                 |
| Terrassement Limges Inc.  | 343 375,71 \$                        | 0 000 000 \$                              | 343 375,71 \$                 |
| Paysagiste Promovert Inc.   | 413 944,49 \$                        | 0 000 000 \$                              | 413 944,49 \$                 |
| Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)<br>VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions             |                                      |   | 362 365,75 \$                 |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)<br>VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes - la plus basse)/la plus basse] x 100 |                                      |   | 9.9 %                         |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)<br>VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme - la plus basse conforme)                       |                                      |   | 84 167,45 \$                  |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)<br>VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme - la plus basse conforme)/la plus basse] x 100  |                                      |   | 25.5 %                        |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)<br>VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme - estimation)                           |                                      |   | 3023,85 \$                    |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)<br>VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme - estimation)/estimation] x 100         |                                      |   | 0,90 %                        |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)<br>VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse - la plus basse)                                 |                                      |   | 13 598,67 \$                  |

|   |       |
|---|-------|
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)<br>VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse) x 100] | 4,1 % |
|---|-------|

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'enlèvement de la surface asphalté et la plantation de gazon va permettre de diminuer les îlots de chaleur et améliorer l'aspect visuel des intersections des rues Forest et Ave. Hébert .

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Dates visées :

Octroi du contrat : 10 septembre 2020 suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.

Début des travaux : Fin septembre 2020

fin des travaux : Début juin 2021

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce dossier respecte les encadrements administratifs suivants :

- Règlement de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement;
- Contingences, incidences et déboursés dans les contrats
- Confidentialité des estimations des contrats

La vérification de la validité des licences des entrepreneurs a été effectuée auprès de la Régie du bâtiment (RBQ) ainsi qu'au Registre des Entreprises Non Admissibles aux contrats publics (RENA).

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :

Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Ahmed YASMI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Charles THIVIERGE  
Architecte

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-09-04

Jérôme VAILLANCOURT  
Directeur



**Dossier # : 1207987005**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter le Règlement RGCA20-10-0001-3 modifiant le Règlement RGCA20-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2020) afin d'abroger les articles portant sur le branchement des égouts et d'aqueduc. |

QUE soit adopté le Règlement RGCA20-10-0001-3 modifiant le Règlement RGCA20-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2020) afin d'abroger les articles portant sur le branchement des égouts et d'aqueduc.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-09-09 09:15

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1207987005**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter le Règlement RGCA20-10-0001-3 modifiant le Règlement RGCA20-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2020) afin d'abroger les articles portant sur le branchement des égouts et d'aqueduc. |

**CONTENU****CONTEXTE****Contenu**

Lors de la séance ordinaire du 31 août 2020, un avis de motion a été donné concernant le projet Règlement RGCA20-10-0001-3 modifiant le Règlement RGCA20-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2020) afin d'abroger les articles portant sur le branchement des égouts et d'aqueduc. Le projet de règlement a été présenté et déposé. Le règlement avait au préalable été remis aux membres du conseil d'arrondissement dans le délai imparti par la loi.

Le Règlement RGCA20-10-0001-3 modifiant le Règlement RGCA20-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2020) afin d'abroger les articles portant sur le branchement des égouts et d'aqueduc doit être adopté conformément à la loi.

Suite à l'adoption du règlement, un avis de promulgation et d'entrée en vigueur sera publié sur le site Internet de l'arrondissement conformément au Règlement RGCA19-10-0007 sur la publication des avis publics.

L'entrée en vigueur est prévue pour le 1er octobre 2020.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Sophie BERGERON  
agent(e) de recherche

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1207987005**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RGCA20-10-0001-3 modifiant le Règlement RGCA20-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2020) afin d'abroger les articles portant sur le branchement des égouts et d'aqueduc. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal a juridiction au niveau des dispositions relatives au raccordement des immeubles aux réseaux publics d'aqueduc et d'égout et à la gestion des eaux pluviales des immeubles en vertu du Règlement 20-030 sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales. Ce Règlement s'applique sur tout le territoire de la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal a intégré les nouveaux tarifs concernant les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics à son Règlement 19-057 sur les tarifs. Ces tarifs sont applicables sur le territoire de tous les arrondissements.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

L'arrondissement de Montréal-Nord a des tarifs au niveau du branchement des égouts et de l'aqueduc à son Règlement RGCA20-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2020). Les articles à abroger sont les articles 28, 29, 30.5, 30.8 et 30.9

**JUSTIFICATION**

Puisque la Ville de Montréal a adopté de nouveaux tarifs s'appliquant à tous les arrondissements, l'arrondissement de Montréal-Nord doit abroger les articles du Règlement RGCA20-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2020) portant sur le branchement des égouts et de l'aqueduc.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les revenus des tarifs pour les branchements des égouts et de l'aqueduc seront tout de même perçus par l'arrondissement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public de promulgation et d'entrée en vigueur pour le 1er octobre 2020.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion : 31 août 2020

Adoption : à venir.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Article 145 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4).

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Sophie BERGERON  
Secrétaire d'arrondissement substitut

#### **ENDOSSÉ PAR**

Claire VASSART  
DPGSA

Le : 2020-08-19



**Dossier # : 1194602002**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser le remplacement de la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil relativement au projet de résolution PP-041, soit une demande de permettre l'occupation par un centre d'hébergement pour jeunes du bâtiment situé sur le lot 1 173 770 du cadastre du Québec, soit le 10155 boul. Saint-Vital par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, le tout conformément à l'arrêté ministériel 2020-049 et ratifier la consultation écrite dont l'avis public a été publié le 2 septembre 2020 et qui se termine le 17 septembre 2020. |

Il est recommandé:

QUE soit autorisé le remplacement de la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil relativement au projet de résolution PP-041, soit une demande de permettre l'occupation par un centre d'hébergement pour jeunes du bâtiment situé sur le lot 1 173 770 du cadastre du Québec, soit le 10155 boul. Saint-Vital par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, le tout conformément à l'arrêté ministériel 2020-049;

ET QUE soit ratifiée la consultation écrite dont l'avis public a été publié le 2 septembre 2020 et qui se termine le 17 septembre 2020.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-09-09 09:09**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1194602002**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser le remplacement de la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil relativement au projet de résolution PP-041, soit une demande de permettre l'occupation par un centre d'hébergement pour jeunes du bâtiment situé sur le lot 1 173 770 du cadastre du Québec, soit le 10155 boul. Saint-Vital par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, le tout conformément à l'arrêté ministériel 2020-049 et ratifier la consultation écrite dont l'avis public a été publié le 2 septembre 2020 et qui se termine le 17 septembre 2020. |

**CONTENU****CONTEXTE**

Il faut autoriser la consultation écrite de 15 jours conformément à l'arrêté ministériel du 2020-049 et ratifier la consultation écrite dont l'avis public a été publié en date du 2 septembre 2020 et qui se termine le 17 septembre 2020.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie ALLEN  
Conseillère en aménagement

## IDENTIFICATION

Dossier # :1194602002

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter le premier projet de résolution PP-041 afin de permettre l'occupation par un centre d'hébergement pour jeunes du bâtiment situé sur le lot 1 173 770 du cadastre du Québec, soit le 10155, boulevard Saint-Vital, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble. |

## CONTENU

## CONTEXTE

Une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée pour l'occupation du bâtiment par un centre d'hébergement pour jeunes sur le lot 1173 770 soit le 10155, boulevard Saint-Vital.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

## DESCRIPTION

Le projet du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal consiste à occuper les lieux par un maximum de six (6) garçons et filles âgés entre 6 et 12 ans en réadaptation selon le programme jeunesse. Ce dossier est une régularisation puisque le centre d'hébergement occupe déjà les lieux.

## JUSTIFICATION

**Considérant** qu'une demande a été déposée pour le 10155, boulevard Saint-Vital, rue de Charny en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ayant pour but d'autoriser l'occupation de ce bâtiment par un usage public de classe C (services) à des fins de centre d'hébergement;

CONSIDÉRANT que le Règlement RGCA11-10-0007-7 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble autorise, à certaines conditions, un projet particulier relatif à un usage public;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les critères d'évaluation du Règlement RGCA11-10-0007-7 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, s'il se conforme aux conditions prévues à la présente résolution;

CONSIDÉRANT que le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme, s'il se conforme aux conditions prévues à la présente résolution;

Il est proposé :

De déroger à la grille R5-242 du Règlement de zonage R.R.1562 et d'autoriser un usage public de classe C (service) pour un centre d'hébergement au lieu d'un usage résidentiel.

Les membres du CCU recommandent FAVORABLEMENT la demande aux conditions suivantes :

QU'une suite soit donnée à cette demande par la délivrance d'un permis d'occupation, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

QU'une modification soit réalisée afin que la fenestration minimale soit respectée pour la salle à manger du rez-de-chaussée, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007-7 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;

QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Par l'ajout de six (6) places pour des jeunes ayant des besoins spécifiques sans les sortir de leur milieu de vie, à proximité des ressources dont ils ont besoin, ce projet contribue à soutenir un développement résidentiel adapté aux besoins sociaux communautaires de l'arrondissement.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

L'assemblée publique de consultation sera remplacé par une consultation publique écrite sur le projet tenue entre le 1<sup>er</sup> et le 16 septembre, tel que prévu par l'arrêté ministériel 2020-049

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un avis public sera publié tel que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme l'exige concernant l'assemblée publique de consultation.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Septembre 2020:

Avis annonçant l'assemblée publique;

Affichage sur le site du projet.

Septembre 2020:  
Consultation publique écrite sur le projet particulier.

Octobre 2020:  
5 octobre - Conseil d'arrondissement - Adoption de la résolution.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Daniel BUSSIÈRES, Montréal-Nord

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie ALLEN  
Conseillère en aménagement

### **ENDOSSÉ PAR**

Denis CHARLAND  
Chef de division Études techniques

Le : 2019-08-12



**Dossier # : 1194602001**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser le remplacement de la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil relativement au projet de résolution PP-042, soit une demande de permettre l'occupation par un centre d'hébergement pour jeunes du bâtiment situé sur le lot 1 095 161 du cadastre du Québec, soit le 6014-6016 rue Charny par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, le tout conformément à l'arrêté ministériel 2020-049 et ratifier la consultation écrite dont l'avis public a été publié le 2 septembre 2020 et qui se termine le 17 septembre 2020. |

Il est recommandé:

QUE soit autorisé le remplacement de la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil relativement au projet de résolution PP-042, soit une demande de permettre l'occupation par un centre d'hébergement pour jeunes du bâtiment situé sur le lot 1 095 161 du cadastre du Québec, soit le 6014-6016 rue de Charny par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, le tout conformément à l'arrêté ministériel 2020-049;

ET QUE soit ratifiée la consultation écrite dont l'avis public a été publié le 2 septembre 2020 et qui se termine le 17 septembre 2020.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-09-09 09:11

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1194602001**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser le remplacement de la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil relativement au projet de résolution PP-042, soit une demande de permettre l'occupation par un centre d'hébergement pour jeunes du bâtiment situé sur le lot 1 095 161 du cadastre du Québec, soit le 6014-6016 rue Charny par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, le tout conformément à l'arrêté ministériel 2020-049 et ratifier la consultation écrite dont l'avis public a été publié le 2 septembre 2020 et qui se termine le 17 septembre 2020. |

**CONTENU****CONTEXTE**

Il faut autoriser la consultation écrite de 15 jours conformément à l'arrêté ministériel du 2020-049 et ratifier la consultation écrite dont l'avis public a été publié en date du 2 septembre 2020 et qui se termine le 17 septembre 2020.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie ALLEN  
Conseillère en aménagement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1194602001**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter le premier projet de résolution PP-042 afin de permettre l'occupation par un centre d'hébergement pour jeunes du bâtiment situé sur le lot 1 095 161 du cadastre du Québec, soit le 6014-6016, rue de Charny, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée pour l'occupation du bâtiment situé au 6014-6016, rue de Charny par un centre d'hébergement. Le bâtiment est un duplex jumelé situé sur le lot 1 095 161 du cadastre du Québec.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

s.o.

**DESCRIPTION**

Le projet du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal consiste à occuper les lieux par un maximum de neuf (9) filles âgées entre 6 et 12 ans en réadaptation selon le programme jeunesse. Ce dossier est une régularisation puisque le centre d'hébergement occupe déjà les lieux.

**JUSTIFICATION**

**Considérant** qu'une demande a été déposée pour le 6014-6016, rue de Charny en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 relatifs aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ayant pour but d'autoriser l'occupation de ce bâtiment par un usage public de classe C (services) à des fins de centre d'hébergement;

CONSIDÉRANT que le Règlement RGCA11-10-0007-7 relatifs aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble autorise, à certaines conditions, un projet particulier relatif à un usage public;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les critères d'évaluation du Règlement RGCA11-10-0007-7 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

CONSIDÉRANT que le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme;

Il est proposé :

De déroger à la grille de zonage R10-804 et permettre un usage public de classe C (service) pour un centre d'hébergement au lieu d'un usage résidentiel.

Les membres du CCU recommandent FAVORABLEMENT la demande aux conditions suivantes :

QU'une suite soit donnée à cette demande par la délivrance d'un permis d'occupation, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

Qu'une suite soit donnée à cette demande par la délivrance d'un permis de construction afin de remettre en état le garage et ainsi, permettre le stationnement d'un véhicule à l'intérieur, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007-7 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;

QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Par l'ajout de neuf (9) places pour des jeunes filles ayant des besoins spécifiques sans les sortir de leur milieu de vie, à proximité des ressources dont elles ont besoin, ce projet contribue à soutenir un développement résidentiel adapté aux besoins sociaux communautaires de l'arrondissement.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

L'assemblée publique de consultation sera remplacée par une consultation publique écrite sur le projet tenue entre le 1<sup>er</sup> et le 16 septembre, tel que prévu par l'arrêté ministériel 2020-049.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un avis public sera publié tel que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme l'exige concernant l'assemblée publique de consultation.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Septembre 2020:  
Avis annonçant l'assemblée publique;  
Affichage sur le site du projet.

Septembre 2020:  
Consultation publique écrite sur le projet particulier.

Octobre 2020:  
5 octobre - Conseil d'arrondissement - Adoption de la résolution.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Daniel BUSSIÈRES, Montréal-Nord

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie ALLEN  
Conseillère en aménagement

### **ENDOSSÉ PAR**

Denis CHARLAND  
Chef de division Études techniques

Le : 2019-08-12